

PRATIQUES COLLECTIVES

2023-2024



Dossier d'inscription **ou de réinscription**

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coordonnées du responsable légal (en cas de réinscription, inutile de remplir si aucun changement)

Madame / Monsieur NOM Prénom

Adresse Commune Code Postal ____-____

_____ / _____

_____ @ _____

Votre enfant a-t-il besoin d'un accompagnement pédagogique spécifique ? **OUI** **NON**

Autorisation de prise et de publication d'image(s)¹

Donne mon accord **Ne donne pas mon accord**

Choix des disciplines²

| | | | | | | | |
|----------------------------|--|------------------|--|---|--|------------------|--|
| Atelier Percussions adulte | | Chœur adulte | | Grand orchestre d'harmonie | | Orchestre junior | |
| Ensemble de saxophones | | Culture musicale | | Atelier de pratiques musicales adaptées | | | |

Adhésion et tarifs

L'année est due en totalité, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt. L'adhésion à l'association est obligatoire et vous permet d'avoir une voix aux assemblées générales, vous faisant participer activement à la vie de l'association. **Tous les contacts se font via le logiciel OPENTALENT. Assurez-vous de bien recevoir vos codes de connexion.**

Récapitulatif :

Informations susceptibles d'être modifiées par le secrétariat après vérification en cas d'incohérence du dossier.

| | |
|--------------------------------------|---|
| Adhésion association (1 par famille) | € |
| Activité 1 : | € |
| Activité 2 : | € |
| TOTAL ANNUEL Dû | € |

Je choisis un paiement en 1 fois 3 fois³ / Par CHEQUE ESPECES / Reçu

Engagement

Je soussigné [autorise ma fille / mon fils, à] – [souhaite]⁴ suivre une ou plusieurs activités musicales dans le cadre de l'Institut de musique Orphée. J'ai bien pris en compte les modalités financières et le règlement intérieur.

« Lu et approuvé », le / / à Signature :

¹ Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée. Je peux me rétracter à tout moment par simple courrier auprès des responsables.

² Un dossier complémentaire de description de l'école de musique, des formations proposées, des politiques tarifaires... est à votre disposition. Vous pourrez y prendre connaissance du règlement intérieur. Pour les activités collectives, la direction de l'école de musique se réserve le droit de ne pas ouvrir le groupe si le nombre d'élèves est insuffisant.

³ Important à noter : Pour les paiements en 3 fois : votre premier versement doit obligatoirement comporter les 10€ d'adhésion, ainsi qu'un tiers du total des activités.